



N° 0002-SG/CNT/2026

21.04.26

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le Secrétaire général du Conseil National de la Transition a l'honneur d'informer l'ensemble des travailleurs de l'Administration parlementaire de la publication du **STATUT PARTICULIER** de ladite Administration.

Cette avancée majeure s'inscrit dans la suite logique du mémorandum d'entente signé le 06 janvier 2026 entre l'Autorité parlementaire et la section syndicale, sous la médiation du Secrétaire général du Conseil National de la Transition. Elle consacre l'aboutissement d'un processus de dialogue responsable, conduit dans un esprit républicain, marqué par un engagement sincère en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents.

À cet égard, il convient de saluer la qualité des échanges ainsi que le sens élevé de responsabilité qui ont animé l'ensemble des parties prenantes tout au long des discussions. Une mention particulière est adressée à l'Union syndicale des travailleurs de Guinée, à travers son Secrétaire général, pour son implication constante, active et responsable, qui a permis, à travers les différentes sessions de concertation tenues à son siège, de parvenir à un dénouement heureux.

Le Secrétaire général tient également à exprimer sa profonde gratitude à Monsieur le Président du Conseil National de la Transition pour cet acte d'une haute portée sociale et institutionnelle, témoignant de son engagement en faveur du bien-être des travailleurs de l'Administration parlementaire.

Dans les jours suivant la reprise des activités, des sessions de vulgarisation du statut particulier seront organisées à tous les niveaux de l'Administration parlementaire, afin de garantir une appropriation effective de ses dispositions par l'ensemble des agents.

Le Secrétaire général sait pouvoir compter, pour la mise en œuvre harmonieuse de ce nouveau cadre statutaire, sur la poursuite d'une dynamique de collaboration constructive entre les différents acteurs.



Aboubacar CAMARA

